

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

Séance du 22 janvier 2025

**OBJET** : Accord de principe concernant l'acquisition d'une parcelle du CHPH et de servitudes pour le développement du réseau de chaleur communal

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier à dix-huit heures et trente-sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le seize janvier deux mille vingt-cinq.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 18**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MERMILLON Eliane, ROSIER Nicole

**Membres présents ne prenant pas part au vote : 1**

PERNOD BEAUDON Stéphanie

**Membres absents excusés avec pouvoir : 7**

BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY  
CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER  
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Philippe EMIN  
LYAUDET Stéphane pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT  
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE  
MASSIRONI Alain pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS  
PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à Monsieur Sébastien BEVOZ

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 3**

BROCHET Olivier  
GUILLERMET Maria  
ZANI Sonia

**Secrétaire de séance** : Madame Nicole ROSIER

**En présence de 19 conseillers dont 1 ne prenant pas part au vote, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 25 votants**

**VU** la délibération n°2024-08-16 du Conseil Municipal du 31 juillet 2024 « régie des énergies : approbation des schémas directeurs des réseaux de chaleur d'Hauteville et de Cormaranche-en-Bugey ».

**CONSIDERANT** l'intérêt économique et écologique du développement du réseau de chaleur biomasse en vue des raccordements des établissements sanitaires du Château d'Angeville pour l'ORSAC, du bâtiment de l'Albarine pour le Centre Hospitalier Public d'Hauteville (CHPH) et des quartiers de Lompnes et de Hauteville.

**CONSIDERANT** que les scénarios et les éléments techniques fournis par le délégataire de service public en charge des réseaux de chaleur conduisent à la construction d'une chaufferie auxiliaire et des extensions de réseau.

**VU** la délibération n°2024-07 de la séance du conseil de surveillance du CHPH du 17 décembre 2024 « projet de raccordement et d'implantation de la sous-station du réseau de chaleur » donnant un avis favorable.

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension du réseau de chaleur.

Monsieur le Maire fait part de la volonté des clients Centre Hospitalier Public d'Hauteville (CHPH) et ORSAC pour le raccordement de leur bâtiment hospitalier et médico-social respectivement de l'Albarine et du Château d'Angeville.

Monsieur le Maire confirme l'intérêt pour la commune d'une telle extension qui permettra les raccordements de plusieurs bâtiments au quartier de Lompnes et des hauts de Hauteville.

Monsieur le Maire rappelle que la qualité écologique de la chaleur fournie permettra à ces établissements d'améliorer notamment leur bilan carbone et d'atteindre les objectifs dits du décret tertiaire contribuant à pérenniser l'activité de leurs établissements.

Pour ce projet d'intérêt général, il est envisagé que la Commune devienne propriétaire de parcelles actuellement propriétés du CHPH permettant l'installation de la chaufferie auxiliaire qui est une nouvelle unité de production de chaleur, de la sous-station du bâtiment de l'Albarine et des réseaux de chaleur à réaliser par le délégataire, équipements dit de bien de retour en fin de délégation.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des trois implantations potentielles présentées par le délégataire Haut Bugey Energie en cours d'évaluation technique.

Monsieur le Maire informe que CHPH a donné son accord lors de son dernier conseil de surveillance pour la cession à l'euro symbolique des parcelles et servitudes de passage aérien (accès) et sous-terrain (réseau) quel que soit le terrain retenu.

Monsieur le Maire précise que la commune s'engage et engage son service public délégué au respect des intérêts d'un centre hospitalier, notamment en termes de sécurité des accès et d'absence de nuisances pour l'activité hospitalière.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter cette cession pour une réalisation rapide de cette extension du réseau. Cet avis de principe lui permettra de faire travailler les modalités juridiques de cette extension du réseau de chaleur et de faire établir la division parcellaire. La cession définitive sera précisée et sera présentée à l'Assemblée.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** à l'acquisition des parcelles du CHPH nécessaires à l'installation de la chaufferie auxiliaire qui est une nouvelle unité de production de chaleur, de la sous-station du bâtiment de l'Albarine et des réseaux de chaleur dans l'objectif ci-dessus exposé.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour l'établissement de toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.



Le Maire,  
Philippe EMIN